

**Crèche les Petites Alouettes**  
VANDEPUT Nathalie  
MAHY Olivier  
Rue du Gulden Bodem, 2/A  
1080 Molenbeek

## CONTRAT DE COLLABORATION

**Formation : ADF20230349 - ONESUBV / 0-3 ans / PE / 2023-2024**

Convention établie entre :

**Save My Life asbl** - Avenue des Métallurgistes 22 X à 1490 Court-Saint-Etienne  
Représentée par Sabine Jeanjot et Hugues Cuvelier  
Tel : + 32(0)10 88 10 22 GSM : +32(0)479 08 65 69 (pour SMS) E-mail : info@savemylifeasbl.be

ET

### **L'organisateur**

Nom de l'organisme : **Crèche les Petites Alouettes**  
Adresse : **Rue du Gulden Bodem, 2/A à 1080 Molenbeek**  
TVA :

Représenté par (nom et prénom du responsable) : **Mme VANDEPUT Nathalie & Mr MAHY Olivier**  
Fonction : **Secrétaire Communale faisant fonction & Echevin délégué**

Tel : **02 / 412 36 91**  
E-mail : **nvandepu@molenbeek.irisnet.be**

### **DONNEES DE FACTURATION (si la facture doit être adressée à une autre entité) :**

Dans le cadre des cours subventionnés par l'ONE, il n'y a pas de facturation prévue SAUF en cas d'annulation (voir conditions ci-après), de frais de parking ou de non-respect du quota de participants.

L'organisateur veillera à garantir une place de parking pour notre véhicule (voir informations pratiques).

**Si des frais de parking interviennent, ils seront facturés à l'organisateur.**



## INFORMATIONS PRATIQUES

Intitulé de la formation :	<b>Initiation aux soins pédiatriques en 6h IP6-202306-0/3</b>
Date(s) & heure(s) de la formation :	<b>le 25/03/24 de 09h00 à 15h30</b>
Adresse du cours :	<b>Crèche les Petites Alouettes – Rue du Gulden Bodem, 2/A à Molenbeek</b>
GSM de contact pour le jour de la formation (un numéro que le moniteur peut joindre le matin du cours s’il a des difficultés pour trouver votre structure) :	.....
Parking privé ? oui O - non O - autre (préciser):	.....
Informations pratiques pour le parking	.....
<i>Merci de préciser ici si un parking est à disposition, s'il faut prévoir de la monnaie pour un parcètre ou toute information utile relative au parking.</i>	
<i>ATTENTION : il faut un emplacement devant votre structure. Si le parking est en rue, merci de réserver un emplacement via votre administration communale svp. Nos moniteurs sont chargés en matériel, ils doivent pouvoir facilement décharger et charger le matériel didactique avant et après le cours. Et ce sans devoir traverser tout le quartier.</i>	
Toile de projection sur place ou mur tout blanc pour projeter ? oui O - non O autre (préciser) :	.....
<i>ATTENTION : si vous n’avez pas de toile de projection ou de mur blanc, merci de vous en procurer pour la formation.</i>	
Nombre de participants :	<b>MINIMUM 8 participants et MAXIMUM 15 participants</b> <i>(Attention : Pas d’élève supplémentaire accepté !)</i>

## IMPORTANT

**Nous insistons particulièrement sur le nombre de MINIMUM de 8 et MAXIMUM de 15 participants.** L'ONE, dans les subventions qu'elle accorde, exige : 1 instructeur pour maximum 15 participants en vue de respecter ses critères de qualité. Nous suivons scrupuleusement les exigences de l'ONE, cruciales au maintien de nos subsides. Aussi, si le jour de la formation, il y a plus de 15 participants, l'instructeur invitera des personnes à quitter la classe. Nous comptons donc sur votre vigilance pour bien respecter ce quota maximum. **Dans le cadre du non-respect du quota repris ci-dessus, une amende de 100,00 € / participant complémentaire sera facturée à l'organisateur. De même, une amende de 100,00 € / participant en moins sera facturé si il n'y a pas un minimum de 8 participants.**

Afin que les cours puissent se dérouler de façon optimale, nous demandons que le local mis à disposition par vos soins réponde aux critères suivants :

- une place assise pour chaque élève (chaises en nombre suffisant) ;
- une chaise et une table ou plan de travail pour que le moniteur puisse installer son matériel ;
- un espace de travail pratique au sol d'une dimension adaptée au groupe ;
- possibilité de projeter la présentation sur un mur (blanc ou de couleur claire) ou une toile / écran
- **un projecteur à prévoir sur place, à défaut nous prévenir ;**
- un accès à l'électricité pour connecter un ordinateur et un projecteur (prévoir allonge électrique svp)
- si possible (mais pas exigé), un flipchart ou tableau pour d'éventuelles annotations manuscrites du moniteur.

En tant qu'opérateur de formation, notre convention avec l'ONE nous impose de vous préciser ceci :

**L'opérateur est tenu de clarifier auprès des PO des structures d'accueil l'importance de distinguer temps de formation et temps de prestation auprès des enfants. Dès lors, il précisera les horaires de la formation et n'acceptera pas que structurellement les participants aient à effectuer des prestations auprès des enfants lors des journées de formations.**

#### **INFORMATIONS TARIFAIRES ET ANNULATION**

**Cette formation est totalement subventionnée par l'O.N.E.**

L'organisateur ne paie rien, c'est l'O.N.E. qui finance la formation

Seuls les frais suivants peuvent le cas échéant être facturés à l'organisateur :

- les frais de parking éventuels
- en cas de dépassement du quota de participant-e-s (15), une amende de 100,00 € / participant-e-s complémentaire sera facturée de même, une amende de 100,00 € / participant en moins sera facturée si il n'y a pas un minimum de 8 participants.
- les frais d'annulation. Si l'organisateur annule la formation, des frais de dédommagement seront facturés à concurrence de :
  - 20% du subventionnement si la demande d'annulation se fait plus de 40 jours calendrier avant le (premier) jour de la formation
  - 60% du subventionnement si la demande d'annulation se fait entre 21 et 40 jours calendrier avant le (premier) jour de la formation
  - 100% du subventionnement si la demande d'annulation se fait moins de 21 jours calendrier avant le (premier) jour de la formation

#### **LISTE DES PARTICIPANTS**

**Merci de bien vouloir nous communiquer le NOM et le Prénom, l'adresse e-mail personnelle ainsi que la date de naissance de chaque participant.**

Si des modifications interviennent entre la signature du présent contrat et le jour de la formation, nous vous demandons simplement de nous envoyer un email sur [info@savemylifeasbl.be](mailto:info@savemylifeasbl.be) pour nous informer des changements (le NOM et le Prénom de la personne à ajouter et/ou à supprimer).

Ces données serviront à l'établissement des attestations de participation ou brevets.

Dans le respect du règlement général de la protection des données personnelles, Save My Life s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers, en dehors de l'instructeur qui animera la formation et uniquement pour le bon déroulement du module et du suivi administratif).

**Les attestations de participation et les brevets sont édités endéans les 3 mois suivant la formation  
Le tout est envoyé au nom de l'organisme (et du responsable) qui a réservé le module**

Pour accord,  
Lu et approuvé,

Précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"  
Signature :



JEANJOT Sabine  
Administrateur - Gérant

CUVELIER Hugues  
Administrateur - Gérant

Pour l'organisateur,  
Nom & prénom du responsable :

.....

### **LISTE PREVISIONNELLE DES PARTICIPANTS**

**Veillez indiquer ici, en caractères majuscules (ou de façon dactylographiée) le nom et le prénom, adresse e-mail personnelle et la date de naissance de chaque participant.**

	<b>NOM</b> <i>(en majuscule)</i>	<b>PRENOM</b> <i>(en majuscule)</i>	<b>E-mail</b> <i>(Pour accès extranet)</i>	<b>DATE NAISSANCE</b> <i>(JJ/MM/AAAA)</i>
1				__ / __ / ____
2				__ / __ / ____
3				__ / __ / ____
4				__ / __ / ____
5				__ / __ / ____
6				__ / __ / ____
7				__ / __ / ____
8				__ / __ / ____
9				__ / __ / ____
10				__ / __ / ____
11				__ / __ / ____
12				__ / __ / ____
13				__ / __ / ____
14				__ / __ / ____
15				__ / __ / ____

**Nous insistons particulièrement sur le nombre MAXIMUM de 15 participants. Merci**

**Cette liste est à nous renvoyer idéalement avec le contrat signé. Si c'est compliqué pour vous de nous la transmettre au moment de la signature du contrat, vous pouvez nous l'envoyer par la suite. Au mieux 5 semaines avant la formation. Dans le pire des cas au plus tard la veille de la formation. Attention : sans cette liste correctement complétée : pas d'attestation éditée post-formation.**